

MAIRIE DE MONTMAIN

Séance du Conseil Municipal le 2 décembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 02 décembre à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de Ludivine Haraux, Maire.

Etaient présents :

Mmes Haraux, Dubos, Mousset, Aussietre,
MM Yard, Motte, Cornu, Faidherbe

Etaient absents/excusés :

Mme Djoubri, Le Goaziou

Etaient absents :

Mme Colin,

Madame Mousset, a été désignée secrétaire de séance.

Madame le Maire explique que le point numéro 8 « Convention technique et financière relative à la réalisation d'audit(s) énergétique(s) sur le patrimoine bâti de la Commune de Montmain », est annulé du fait que la commune a reçu entre temps la confirmation de la part de la métropole de la réalisation de pré-diagnostic énergétique sur le patrimoine bâti à titre gracieux.

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 13 septembre 2019.

Le compte-rendu ne fait l'objet d'aucune remarque, le Conseil l'approuve par :

Pour :	8
Contre :	0
Abstention :	0

2. Mise à jour du tableau des emplois.

Madame le Maire, expose qu'un agent peut bénéficier d'un avancement de grade, Il appartient donc à l'assemblée délibérante, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade.

Madame le Maire propose à l'assemblée :

- la suppression d'un emploi d'adjoint technique, à temps non complet (12,5/35).
- la création d'un emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe, à temps non complet (12,5/35).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les modifications du tableau ainsi proposé.

Pour :	8
Contre :	0
Abstention :	0

3. Modification du temps de travail d'un adjoint technique territorial principal de 2ème classe.

Madame le Maire expose qu'il a été proposé à un adjoint technique territorial principal de 2ème classe une augmentation de sa durée hebdomadaire de travail passant ainsi à 22h00 hebdomadaire au lieu de 20h00 actuellement.

Ce surcroît d'activité est dû à une augmentation de la charge de travail, suite à l'ouverture d'une classe supplémentaire à l'école les Catelaines.

Pour :	8
Contre :	0
Abstention :	0

4. Indemnité de conseil 2019 au trésorier principal.

Madame Le Maire rappelle que chaque année, le receveur municipal envoie un décompte d'indemnité les communes font le choix de lui allouer ou non. Le conseil doit déterminer le pourcentage, si cette indemnité lui est accordée.

Pour l'année 2019, le montant brut de l'indemnité de conseil (avec un taux d'indemnité de 100%) est de 484.60€ soit 438.43€ net

Après discussion, est mis au vote, la proposition d'une indemnité de 50 % net, soit 219.21€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de verser une indemnité de conseil de 219.21€ au trésorier principal.

Pour :	8
Contre :	0
Abstention :	0

5. Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLECT) du 24 septembre 2019.

Madame le Maire expose que le rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLECT) du 24 septembre 2019 porte sur les points suivants :

- La prestation espaces verts concernant l'École Supérieure d'Art et Design Le Havre-Rouen.
- Le transfert de charges lié aux extensions des réseaux électriques.
- La correction du transfert de la compétence voirie (rapport de la CLECT du 6 juillet 2015).
- L'ajustement du transfert lié à la délégation de service public du Parking Franklin à Elbeuf.

Madame le Maire fait lecture du rapport.

Madame le Maire propose d'approuver le rapport de la CLECT.

Pour :	8
Contre :	0
Abstention :	0

6. Vote des pass-associatifs.

Madame le Maire propose de verser à chaque association au titre des pass-associatifs pour la saison 2019-2020, les montants suivants :

ASSOCIATIONS	Montant
ASCM	1 175,00 €
ASCM BADMINTON	320,00 €
ASCM GYMNASTIQUE	744,00 €
ASCM JUDO	656,00 €
ASCM MUSCULATION	208,00 €
ASCM YOGA	216,00 €
BIBLIOTHEQUE	468,00 €
CCF2M	80,00 €
CLUB AGE OR	1 200,00 €
ASCM ART - COULEURS - TERRES	132,00 €
Total	5 199,00 €

Madame le Maire rappelle que lors du conseil du 21 juin 2018, le conseil a délibéré l'octroi d'un euro supplémentaire à l'ASCM par adhérent manémontais, l'ASCM a donc perçu 940€ au titre des pass et 235€ au titre de l'euro supplémentaire soit 1175€.

Le conseil approuve par :

Pour : 8
 Contre : 0
 Abstention : 0

7. Adhésion à la convention de participation pour le risque « prévoyance » souscrite par le centre de gestion 76.

Madame le Maire expose que la convention actuelle se termine en date du 31 décembre et que lors du conseil du 06 septembre 2018, la Commune a délibéré pour mandater le Centre de gestion de Seine-Maritime pour participer à la procédure de consultation engagée par le Centre de gestion 76 en vue de la conclusion d'une convention de participation portant sur le risque « Prévoyance ».

A l'issue de cette procédure, le CdG76 a souscrit le 17 octobre 2019 une convention de participation pour le risque « Prévoyance » auprès de la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) pour une durée de six (6) ans. Cette convention prend effet le 1er janvier 2020, pour se terminer le 31 décembre 2025.

Madame, le Maire expose qu'il revient à chaque agent de décider d'adhérer par contrat individuel aux garanties auxquelles ils souhaitent souscrire et (le cas échéant) sur l'indemnisation ou non du régime indemnitaire qu'il perçoit.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal décide :

- D'adhérer à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » conclue entre le Centre de gestion 76 et la MNT,
- D'accorder sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation portant sur le risque « Prévoyance ».
- De fixer le niveau de participation financière de la collectivité à hauteur de 10 €, par agent, par mois, à la couverture de la cotisation assurée par chaque agent qui aura adhéré au contrat découlant de la convention de participation et de la convention d'adhésion signées par Madame le Maire.
- D'autoriser le Maire à signer la convention d'adhésion à la convention de participation et tout acte en découlant.
- D'inscrire au budget primitif 2020 au chapitre 012, les crédits nécessaires au versement de la participation financière de la collectivité à la couverture de la cotisation assurée par chaque agent.

Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

8. Convention technique et financière relative à la réalisation d'audit(s) énergétique(s) sur le patrimoine bâti de la Commune de Montmain.

Point annulé.

9. Autorisation d'utiliser les crédits ouverts en investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget primitif 2019.

Madame le Maire expose que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré autorise l'utilisation des crédits ouverts en investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget primitif 2019.

Le conseil municipal, vote par :

Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

10. Convention d'organisation et de participation des communes membres de l'amicale des Maires du plateau Est de Rouen à la Mise en place d'un poste CNI-Passeport.

Madame le Maire expose qu'en l'absence d'implantation sur le secteur d'un poste d'enregistrement des demandes de cartes nationales d'identité et de passeport, l'amicale des maires du plateau et la commune de Mesnil Esnard ont sollicité de Monsieur le Préfet, l'implantation sur la Commune du Mesnil-Esnard d'un tel équipement.

La convention prévoit de mutualiser les frais de fonctionnement au prorata du nombre d'habitants.

Au 12 novembre 2019, il y a 41 126 habitants, repartis sur les 15 communes, la part de la commune de Montmain serait de 838.76€ pour 1357 habitants

Ce montant sera réévalué en fonction de l'évolution du nombre d'habitant.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à signer la convention.

Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

11. Décisions modificatives en dépenses de fonctionnement.

Madame le Maire propose de réaliser deux décisions modificatives en dépenses de fonctionnement

La première afin d'abonder le chapitre 012 via le chapitre 011 de 10.000,00€

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 61521 : Entretien de terrains	10 000,00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	10 000,00 €	
D 6413 : Personnel non titulaire		10 000,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel		10 000,00 €

La seconde afin d'abonder le chapitre 014 via le chapitre 011 de 500,00€

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 61521 : Entretien de terrains	500,00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	500,00 €	
D 739223 : FPIC Fonds national de péréquat°		500,00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits		500,00 €

Le conseil municipal, vote par :

Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

12. Questions diverses :

Sans objet.

Madame le Maire expose qu'il y a une recrudescence de cambriolage sur la commune et donne les recommandations de la gendarmerie :

Fermer les volets donnant sur l'arrière de l'habitation, équiper un luminaire d'un minuteur pour qu'il se déclenche à la tombée de la nuit (avec le changement d'heure le nombre de cambriolage en fin de journée dans le créneau 16h30 19h00 augmente).

Pour les fenêtres coulissantes les équiper de tasseaux empêchant l'ouverture.

Ne pas conserver de grosse somme d'argent, noter les numéros de série des appareils hi-fi (tablette, ordinateur ...) et verrouiller leur ouverture par des mots de passe sécurisé et faire des photos de vos bijoux.

En cas de départ en vacances, sécuriser au maximum les entrées et pensez à signaler votre départ à la brigade locale.

La séance est levée à 21h20.

Madame le Maire remercie les personnes qui ont assisté au Conseil